

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50.

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

On lit dans le *Pays* :

« On nous assure que, d'après des nouvelles reçues aujourd'hui de Crimée, l'état des travaux de siège aux approches de la tour Malakoff est de plus en plus satisfaisant; on aurait même trouvé la terre au lieu du roc dans lequel il a fallu creuser jusqu'à ce jour, et cette heureuse circonstance permettra de pousser très-rapidement les cheminements qui doivent conduire à couronner le fossé et à établir les batteries de la brèche. »

« Marseille, lundi soir 23 juillet. — On mande de Constantinople, à la date du 16 :

« L'assaut contre la tour Malakoff aurait été différé et il sera probablement précédé d'un bombardement. »

« Les alliés font des préparatifs à l'effet de rendre permanent le blocus de tous les ports russes et aussi afin d'établir plusieurs camps d'hiver tant à Constantinople que sur le Danube. »

« Le général Marawieff a tout-à-coup abandonné le siège de Kars; on suppose qu'il veut surprendre Erzeroum, qui serait dégarnie de troupes, ou qu'il se propose d'attaquer les Turcs en rase campagne. »

« Reschid-Pacha a publié une lettre en réponse à quelques assertions du journal le *Constitutionnel*. »

« Saint-Petersbourg, 23 juillet. — Une dépêche du prince Gortschakoff, du 19, porte qu'à cette date il n'avait rien de nouveau à signaler. »

« Une autre dépêche du prince Gortschakoff, du 21, dit que les alliés recommencent, par moments, leur canonnade et que les batteries russes y répondent avec succès. »

« Du reste, rien de nouveau à signaler. »

« Berlin, mardi 24 juillet. — On mande de Constantinople sous la date du 19 juillet :

« M. de Thouvenel est arrivé ici avant-hier. Omer-Pacha est arrivé le lendemain. Le bruit court que S. A. aurait l'intention de déposer son haut commandement entre les mains du Sultan. »

« Des renforts partent continuellement pour l'armée turque d'Asie. » — Havas.

On écrit d'Inkerman, le 10 juillet, au *Mémorial de la Loire* :

« Il n'est rien arrivé, depuis ma dernière lettre, qui mérite citation. Nous continuons à nous fortifier au mamelon Vert. Nous avons ouvert quatre nouveaux boyaux en avant de ce point pour nous rapprocher de Malakoff, dont nous ne sommes éloignés que de 200 mètres; on travaille à s'en rapprocher encore davantage. Nous construisons de nouvelles batteries pour faire taire les ouvrages que l'on a élevés à droite et à gauche de la tour. Quand tout cela donnera, et quand nous monterons à l'assaut à la baïonnette, l'ardeur des hommes est si surexcitée par la difficulté même qu'on rencontre, qu'il ne fera pas bon se trouver au bout. S'il arrivait qu'on ne réussit pas une seconde fois, ce ne serait pas non plus faute de courage et de bravoure ni de bonne volonté. On n'a jamais vu pareille fureur animer une armée. »

« Les batteries blanches du Carénage ont commencé à tirer; celle qui sera chargée d'éloigner les navires, et placée sur le bord de la mer, s'avance; elle nous sera bientôt d'un grand secours. La batterie russe, aujourd'hui française, va être armée et tonnera contre Malakoff ou contre l'autre côté de la baie. »

« De leur côté, les Russes ne restent pas inactifs; ils construisent des batteries nouvelles partout où ils peuvent en établir. Nous remuons bien la terre, mais ce qu'ils font est prodigieux. Là où il n'y avait rien la veille, le lendemain, au point du jour, on voit des montagnes de terre soulevées comme par enchantement. On dirait qu'ils travaillent à la manière des taupes en soulevant la terre par dessous. »

« Tant que nous ne serons pas parvenus à éloigner les navires russes, nous aurons beaucoup de mal et continuerons à être mitraillés pendant la nuit; mais les vaisseaux russes n'en ont pas pour longtemps: on aura bientôt le moyen de les chasser. »

« En attendant, et pour ne pas en perdre l'habitude, les Russes continuent, comme par le passé, à nous gratifier de toutes sortes de projectiles pleins et creux. C'est à tout moment une pluie de bombes, de mitraille; nos travailleurs en souffrent. Notre régiment a eu 77 hommes hors de combat aux trois dernières gardes, mais seulement 5 ou 6 tués. »

« L'on ne bouge pas dans la plaine de la Tchernaiâ; les Piémontais n'ont presque plus de cas de choléra. »

« Il fait bien chaud, surtout durant le jour et dans les tranchées; on s'en prendrait presque à désirer l'hiver: le caractère de l'homme est si mal fait ! »

« Il est arrivé des mortiers d'un calibre énorme; je plains presque autant ceux qui seront chargés de servir cet effrayant engin de guerre que ceux contre lesquels il servira. »

## EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — « Londres, 24 juillet. — Dans la séance de la Chambre des communes, M. Laing exprime le désir qu'une nouvelle discussion s'établisse relativement aux conférences de Vienne. »

Lord Palmerston déclare s'y opposer formellement.

Le rapport du comité sur l'emprunt turc est reçu, et la résolution est adoptée sans débats nouveaux, MM. Ricardo et Gladstone, plus spécialement, ayant renoncé à la combattre.

M. F. Peel a refusé de donner des renseignements sur la manière dont le gouvernement se propose d'augmenter l'armée: il a dit seulement que de fortes réserves étaient concentrées à Malte et que la légion étrangère était forte de quatre mille hommes. — Havas.

ESPAGNE. — Le gouvernement espagnol travaille à la rédaction de la loi qui doit organiser le travail à Barcelone.

Il a été ouvert une souscription en faveur de Grenade, qui est dans un état déplorable. Le choléra y sévit avec force ainsi que la famine.

Les nouvelles de Barcelone vont jusqu'au 19; à

## FEUILLETON

## LA PART DU FEU.

(Suite.)

A quoi songea-t-elle? Elle songea à tous les sacrifices qu'elle avait déjà faits à l'injuste jalousie de son mari et au peu de compte qu'il en avait tenu. La jalousie est pareille à l'hydre mythologique. La veille, à force de ruse, de ténacité, de courage, vous êtes parvenu à couper l'une des cents têtes du monstre; et le lendemain, voilà une tête nouvelle, et plus vivace encore, qui renaît à la place de la tête coupée. Les forces de M<sup>lle</sup> de Barjolle s'usaient à ce rude et stérile combat de chaque jour; et la lettre de son mari, éloigné depuis trois mois par un grave procès pendant au tribunal civil de Marseille, cette lettre qui ressemblait à une lame d'acier dans une gaine de velours, lui donnait la douloureuse conviction que, dans ce duel incessant entre son amour et les méfiances de Maxime, tôt ou tard elle finirait par être vaincue.

Il n'avait pas fallu longtemps à M<sup>lle</sup> de Barjolle pour reconnaître tout ce que la tête et le cœur de son mari contenaient d'inquiète jalousie. Maxime n'avait pas encore fait entendre une seule plainte que déjà la jeune femme avait deviné ses déchirements intérieurs et ses secrètes souffrances. Mais comme c'était un sainte créature qui avait pris au sérieux les obligations et les devoirs

qu'impose le mariage, elle s'appliqua, dès le début, à redoubler d'affection, de chasteté, de tendresse. Peu à peu, elle s'était retirée du monde, où chacun de ses innocents triomphes envenimait les blessures de Maxime. Excellente musicienne, douée d'une voix légère et charmante, elle alla jusqu'à simuler un commencement d'affection du larynx et ne fit plus de musique qu'à de longs intervalles, en petit comité et dans son propre salon. Ses toilettes étaient toujours d'une simplicité extrême; elle déclara qu'un bal la rendait malade, que le spectacle la fatiguait, et elle en vint un jour à signifier à son mari qu'elle était lasse de la vie bruyante de Paris et que son plus cher désir serait de se réfugier à B..., où M. de Barjolle possédait de vastes propriétés. Tous ces sacrifices, elle les accomplit avec tant de bonne grâce, avec une sincérité si habilement jouée, que Maxime n'en soupçonna point l'étendue. Il se contenta de remercier son étoile. Quant à ajouter qu'il souscrivit avec empressement au désir de sa femme, cela est au moins inutile, je suppose.

Depuis deux ans, Florentine était donc reléguée en province, menant une existence de recluse et se consolant dans la pensée d'un grand devoir accompli. N'avait-elle pas, d'ailleurs, la satisfaction d'assister à la résurrection morale de son mari, redevenu tendre, affectueux et confiant comme aux premiers jours de leur union? Mais attendu que je ne veux ni peindre mon héroïne meil-

leure qu'elle ne l'était réellement, ni lui prêter des perfections surnaturelles qui en feraient moins une femme qu'un ange, j'avouerai sans peine qu'il lui arriva plus d'une fois, lorsqu'elle jouait une interminable partie de whist en compagnie de Maxime, du maire et du curé, de soupirer tout bas au souvenir des joies et des fêtes parisiennes.

Ainsi se trouvent expliquées les larmes silencieuses qui mouillèrent les yeux de Florentine après qu'elle eut lu la lettre de M. de Barjolle. Elle assistait, l'âme brisée, à la ruine d'un édifice qui lui avait coûté deux années de soins et d'efforts. Dévouement sans but! Inutiles sacrifices! Une courte séparation, le récit d'une innocente promenade au bras d'un ridicule hobereau de province, avaient réveillé la jalousie de son mari et l'avaient fait plus ardent et plus ombrageux que jamais.

II.  
La réponse écrite par M<sup>lle</sup> de Barjolle à Maxime trouve ici sa place naturelle. Elle complète la physionomie de cette charmante femme, physionomie que nous avons esquissée au commencement de cette douloureuse histoire.

Voici cette réponse :  
« Dois-je me montrer plus irritée qu'affligée? En vérité, cher Maxime, je n'en sais rien. Est-ce ton cœur qui est méchant, ou ton cerveau qui est malade? Ce problème, je l'agite sans relâche, depuis trois heures dans

cette date la tranquillité était complètement rétablie. — Havas.

— Madrid, lundi 22 juillet. — Le mariage entre le prince Adalbert de Bavière et l'infante Marie-Amélie, sœur du roi, est décidé.

Un courrier extraordinaire a apporté le *memorandum* de Rome. — Havas.

AUTRICHE. — Les mesures qui ont pour but la réduction de l'armée autrichienne se sont complètement accomplies le 22 juillet. — La plupart des hommes en congé sont rendus dans leurs foyers. — Depuis le retour du baron de Hess, il y a souvent des délibérations militaires auxquelles assiste aussi le ministre des finances, baron de Bruck. — Havas.

PRUSSE. — Le roi de Prusse avait encore en de légers accès de fièvre au départ du dernier courrier de Breslau. — Havas.

POLOGNE. — « Varsovie, dimanche 22 juillet. — Un ukase du czar interdit tout établissement ultérieur, toute acquisition de biens-fonds par les Juifs, comme agriculteurs, dans les gouvernements de Tschernigow et de Poltava.

» Le conseil administratif de la Pologne doit être dissous. Des commissions pour l'intérieur, les affaires ecclésiastiques et les finances seront subordonnées aux ministères de Saint-Petersbourg.

» On dit que le prince Paskiewitch désire avoir sa retraite.

» Pendant la mise en état de siège de la Pologne, les délits politiques seront jugés par la juridiction militaire. » — Havas.

## CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

### ELECTIONS MUNICIPALES.

2<sup>e</sup> Tour de scrutin.

Le maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 29 juin dernier,

Donne avis à ses concitoyens :

Qu'un second tour de scrutin aura lieu dans la commune de Saumur, pour l'élection des vingt-sept membres qui doivent composer le Conseil municipal ;

Que la première section, comprenant les électeurs de tout le quartier des Ponts et des paroisses Saint-Nicolas et Nantilly, se réunira à l'Hôtel-de-Ville ;

Et que la deuxième section, comprenant les électeurs de la paroisse St-Pierre, se réunira au foyer de la Salle de spectacle.

Le scrutin sera ouvert le samedi 28 juillet à 8 h. du matin, et clos provisoirement ce même jour à 6 heures du soir ;

Il sera repris le lendemain dimanche 29 du même mois, à 8 heures du matin, et clos définitivement ce même jour à 4 heures du soir.

De nouvelles cartes seront distribuées aux électeurs.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 juillet 1855.

Le Maire, LOUVET.

## ACADÉMIE DE RENNES.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres et au baccalauréat ès-sciences qui se proposent de subir leur examen, à Angers dans la session d'août, sont prévenus de nouveau qu'ils doivent se faire inscrire avant le 30 juillet courant, dans les bureaux de M. l'Inspecteur d'Académie, à la Préfecture, en produisant les pièces exigées.

## PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Arrêté.

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur ;

Vu le budget départemental pour 1855, comprenant une allocation de quatre mille francs, destinée à encourager l'élève du cheval ;

Vu les instructions ministérielles concernant la distribution des primes, notamment la circulaire du 3 mai 1834 ;

Vu nos arrêtés antérieurs et ceux de nos prédécesseurs, relatifs au même objet ;

Considérant que l'administration des haras s'occupe d'une manière toute spéciale de l'élève des chevaux de pur sang ;

Que les prix affectés aux Courses, soit sur les fonds de l'Etat, soit sur ceux des départements et des communes auxquelles appartiennent les hippodromes, sont presque exclusivement consacrés à cette classe d'animaux qu'il importe en effet, au plus haut point, de multiplier ;

Que l'institution des primes départementales a surtout pour objet de favoriser et de développer la production du cheval et d'indemniser, dans une certaine mesure, le cultivateur des sacrifices qu'il s'impose en faveur de cette branche de l'industrie chevaline ;

Qu'il importe, pour atteindre ce but, de concentrer sur les animaux non tracés toutes les ressources inscrites au budget départemental pour encouragement à l'élève des chevaux ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. La distribution des primes départementales aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières, poulains et pouliches non tracés, aura lieu à Angers, le lundi 1<sup>er</sup> octobre prochain, sur le Champ-de-Foire.

Art. 2. Les personnes qui désireront faire concourir leurs juments, poulains et pouliches, devront les présenter audit jour 1<sup>er</sup> octobre, à six heures du matin, dans la cour du Dépôt d'étalons, pour être enregistrés et signalés. Les animaux qui n'auront pas été présentés avant neuf heures du matin seront mis hors du concours.

Le jury se réunira à dix heures sur le champ-de-foire de la ville d'Angers, où les chevaux devront être rangés suivant les catégories indiquées au présent arrêté.

Art. 3. La distribution des primes sera faite par nous, suivant l'avis du jury chargé de l'examen des animaux inscrits.

Art. 4. Il ne sera décerné, en 1855, aucune prime en faveur des animaux de pur sang.

Art. 5. Le crédit de 4,000 francs, inscrit au budget départemental, sera réparti de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Juments poulinières de quatre ans faits et au-dessus.

3 primes de 1<sup>re</sup> classe à 120 fr., 360 fr. ; 6 primes de 2<sup>e</sup> classe à 90 fr., 540 fr. ; 9 primes de 3<sup>e</sup> classe à 70 fr., 630 fr.

2<sup>o</sup> Poulains châtrés de 1 à 2 ans.

2 primes de 1<sup>re</sup> classe à 60 fr., 120 fr. ; 4 primes de 2<sup>e</sup> classe à 50 fr., 200 fr. ; 6 primes de 3<sup>e</sup> classe à 40 fr., 240 fr.

3<sup>o</sup> Pouliches de 3 ans faits.

2 primes de 1<sup>re</sup> classe à 90 fr., 180 fr. ; 3 primes de 2<sup>e</sup> classe à 70 fr., 210 fr. ; 5 primes de 3<sup>e</sup> classe à 40 fr., 200 fr.

4<sup>o</sup> Pouliches de 2 ans faits.

2 primes de 1<sup>re</sup> classe à 70 fr., 140 fr. ; 3 primes de 2<sup>e</sup> classe à 60 fr., 180 fr. ; 5 primes de 3<sup>e</sup> classe à 55 fr., 275 fr.

5<sup>o</sup> Pouliches de un an fait.

2 primes de 1<sup>re</sup> classe à 60 fr., 120 fr. ; 3 primes de 2<sup>e</sup> classe à 50 fr., 150 fr. ; 5 primes de 3<sup>e</sup> classe à 40 fr., 200 fr.

Total des primes, 3,845 fr.

Frais de distribution, 155 fr.

Total, 4,000 fr.

Art. 6. Les propriétaires de pouliches de 3 à 4 ans, en recevant les primes affectées à cette dernière catégorie, signeront l'engagement de faire rapporter à leurs pouliches, dans les années différentes au moins deux produits provenant des étalons impériaux ou approuvés, après quoi seulement lesdites pouliches pourront être livrées au commerce.

Art. 7. Si, pendant ce laps de temps, la jument est reconnue, par qui de droit, stérile, ou ne pouvant plus, par une cause quelle qu'elle soit, indépendante de la volonté du propriétaire, être maintenue comme poulinière, l'engagement du propriétaire sera annulé, et la prime décernée à celui-ci ne lui en sera pas moins acquise. Dans tout autre cas, le propriétaire sera tenu de reverser le montant de la prime dans la caisse départementale, s'il est reconnu n'avoir pas rempli les conditions de son engagement.

Les questions qui pourront être soulevées par les dispositions qui précèdent seront décidées par le jury, dont les décisions, en cette matière, seront définitives et sans appel. Deux membres présents, y compris M. le Directeur du Dépôt d'étalons, suffiront à cet effet.

Art. 8. Les décès seront constatés par les vétérinaires diplômés, qui, sur la présentation du certificat de prime dont il sera parlé ci-après, confronteront le signalement de l'animal décédé, afin d'empêcher toute fraude ou substitution. Le procès-verbal, légalisé par le maire, nous sera transmis immédiatement.

Art. 9. Pour assurer l'accomplissement des dispositions qui précèdent, il sera délivré à chaque propriétaire d'un animal appartenant à la classe qu'elles concernent, un certificat de prime portant le nom du propriétaire, sa demeure et le signalement très-détaillé de l'animal. Ce certificat sera détaché d'un registre à souche, où seront enregistrées toutes les pouliches primées.

Art. 10. Les primes indiquées à l'article 6 du présent arrêté, qui ne pourraient, faute de sujets, être décernées aux classes auxquelles elles sont destinées par ledit article, pourront être réparties par

ma pauvre tête brûlante, et je n'ose le résoudre. En lisant ta lettre, je me suis demandé si je n'étais pas abusée par quelque audacieux faussaire. J'aurais été bien heureuse de penser qu'une autre plume que la tienne a tracé ces lignes dont la lecture a couvert mon front d'une vive rougeur. J'ai fouillé dans mes plus vieux souvenirs ; j'ai interrogé ma vie présente, et j'en suis encore à comprendre pourquoi il t'a plu de m'humilier si cruellement dans ma pudeur de femme et dans ma chasteté d'épouse.

» Mon Dieu ! qui donc t'a fait concevoir de notre sexe une idée si fautive et si injurieuse ? Jusqu'au jour de notre union, nous avons donc vécu dans un monde bien différent l'un de l'autre ? Hélas ! je dois le supposer. Mais toutes ces mauvaises pensées, recueillies dans des sociétés équivoques, comment te suivaient-elles dans le doux sanctuaire de la famille ? N'avais-tu ni honte, ni remords, lorsque tu recevais, le soir, les saintes caresses de ta sœur et de ta mère ? La nuit de ton âme était donc bien obscure, que ces pures lumières n'aient pas suffi à en dissiper les ténèbres ?

» Ces pauvres femmes ! les a-t-on calomniées depuis le paradis terrestre ! Il semble vraiment que nous soyons les très-humbles esclaves de votre bon plaisir, et l'on croirait à vous entendre, que l'univers est un vaste harém dont vous êtes les sultans.

» La Providence, cher Maxime, te punit par où tu as péché, et c'est justice. Ayant douté successivement de

toutes les femmes que le hasard a mises sur ton chemin, tu en es venu à douter de la tienne. Il y a longtemps que j'assiste, attentive et muette, au spectacle de tes craintes outrageantes. Si je me suis tue jusqu'à présent, c'est que j'avais l'orgueil de croire que tu m'estimais. Me serais-je donc trompée ?

» Je ne veux rien dire qui ressemble à une justification, parce qu'une justification implique toujours l'idée d'une faute. Je me bornerai à ceci :

» Chaque jour il me semble impossible de t'aimer davantage, et le lendemain je m'étonne de sentir mon affection plus vive et plus profonde. Mon unique pensée, c'est toi. J'ai un culte, une religion pour tout ce qui pourrait te plaire. J'agis comme si tu lisais dans mon âme. Je ne suis plus rien par moi-même et pour moi-même : tu me diriges entièrement. J'éprouve pour toi toutes les amitiés et toutes les tendresses. Ma vie, c'est toi.

» Sais-tu le moyen de te faire pardonner cette méchante lettre que j'ai brûlée et dont j'ai foulé les cendres avec colère ? Aussitôt ces lignes reçues, demande des chevaux de poste, quitte Marseille et accours près de moi. Je me sens triste et j'ai le vague pressentiment qu'un danger me menace. Je suis folle, dis-tu. Folle ? C'est bien possible ; mais attendu que ma guérison est entre tes mains, j'imagine, cher docteur, que vous hâterez votre retour.

» Tu objecteras, sans doute, que ce départ précipité

sera nuisible à nos intérêts. Qu'importe ? Nous sommes assez riches pour supporter une perte d'argent. Je ne suis peut-être pas assez forte pour supporter un malheur. »

Sa lettre pliée et cachetée, M<sup>me</sup> de Barjolle sonna sa femme de chambre ; personne ne répondit à l'appel et rien ne bougea dans la maison. Tous les domestiques étaient sur la place d'armes.

En écrivant à son mari qu'elle se sentait triste et qu'elle redoutait vaguement un danger prochain, Florentine n'avait point fait comme ces avocats qui improvisent des arguments pour les besoins de la cause. Son imagination était réellement assombrie par toutes sortes de pressentiments lugubres. En dépit de sa haute intelligence et de sa religion éclairée, elle payait un certain tribut aux idées superstitieuses. Le matin, à son réveil, une hideuse araignée avait frappé ses regards ; à l'heure du déjeuner, le hasard fit que son couteau et sa fourchette furent placés en croix, et il arriva qu'en prenant du sel elle renversa la salière. — Voilà une petite femme stupide ! pensera mon lecteur en haussant les épaules. — Eh ! monsieur, qui avez une verrue sur le nez, si le peintre qui fait votre portrait dissimule cette verrue, je soutiens, moi, que la ressemblance du portrait n'est point complète.

M<sup>me</sup> de Barjolle prit un livre souvent feuilleté, le *René* de Chateaubriand, et elle s'isola dans la lecture de ces pages qui ont une saveur particulière pour les âmes endolories.

le jury entre les autres classes, dans lesquelles se trouveront des sujets dignes d'être primés.

Art. 11. Les juments poulinières devront avoir quatre ans faits, et appartenir à des propriétaires du département. Elles devront être suivies d'un produit de l'année, dû à des étalons impériaux approuvés.

Aucune condition ne leur est imposée relativement à leur origine.

Celles qui auront obtenu des primes, les années précédentes, n'en seront pas moins admises à concourir.

Art. 12. Les poulains provenant des étalons du Gouvernement, ou d'étalons approuvés, et qui seront nés dans le département, ou y auront été élevés depuis un an au moins, seront seuls admis au concours.

Art. 13. Les pouliches devront, de même que les poulains, provenir d'étalons du Gouvernement ou d'étalons approuvés.

Art. 14. Les propriétaires des animaux présentés devront produire des certificats délivrés par le maire de leur commune, constatant la possession des sujets présentés.

Art. 15. Indépendamment du certificat indiqué à l'article précédent, l'origine des poulains et pouliches présentés seuls ou accompagnant leur mère, devra être constatée par un certificat de naissance délivré par le directeur du Dépôt, en échange de la carte de saillie.

Art. 16. Tous les sujets présentés au concours devront être sains et exempts de tares héréditaires, et propres à avancer l'amélioration.

Art. 17. MM. les sous-préfets et maires du département sont chargés de donner la plus grande publicité au présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, et affiché dans chaque commune.

Angers, le 16 juillet 1855. Le Préfet, VALLON.

### LIVRETS D'OUVRIERS.

MM. les Maires sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Godet, imprimeur à Sanmar, les Livrets d'ouvriers et Registres d'inscription de ces Livrets, rue M. le Préfet a ordonné d'imprimer, en exécution de la loi du 22 juin 1854, devenue strictement obligatoire.

MM. les manufacturiers, fabricants et chefs d'atelier, trouveront à la même adresse les registres qu'ils sont obligés d'avoir pour se conformer à cette même loi.

Le prix du Livret que, dès à présent, pourront se procurer tous les ouvriers et ouvrières travaillant pour une fabrique ou un atelier, à l'intérieur ou au dehors de l'établissement, est de 25 centimes l'exemplaire cartonné.

Pour les fabricants et chefs d'atelier, le prix des Registres cartonnés est de 60 centimes à 1 franc 50 centimes, suivant le nombre de feuilles.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* : — Le Ministre de la guerre a reçu du général Pelissier la dépêche suivante :

« 25 juillet, 11 heures du soir. — L'ennemi semble avoir pris l'alarme la nuit dernière : il a fait un feu très-vif à la droite et à la gauche des attaques. Nos batteries y ont répondu avec la même vivacité et avec succès.

Au milieu de sa lecture, il lui sembla qu'un cheval lancé au trot, s'arrêtait subitement devant la porte de sa maison. Presqu'aussitôt, M<sup>lle</sup> Thérèse entra dans sa chambre.

— Madame, dit la camériste, il est en bas.

— Qui cela ? demanda la jeune femme.

— Le militaire qui doit loger chez madame. J'ai vu son billet de logement.

— Avez-vous déjà oublié mes recommandations, tête folle ? Faites conduire ce soldat à l'auberge, et qu'on paie sa dépense.

— Mais, madame, ce n'est pas un soldat... c'est un officier, un capitaine..., et il considérerait comme une offense un arrangement de cette nature.

— Qui vous a si bien instruite, mademoiselle ?

— M. le maire, qui m'a fait l'honneur de me parler sur la place. Il m'a chargée de dire à Madame qu'il la supplie de loger ce capitaine. Il y a un grand nombre d'officiers arrivés aujourd'hui, et les personnes les plus considérables de la ville se sont entendues pour les recevoir chez elles. Le colonel est logé chez M. d'Aiguemar.

— C'est bien, dit M<sup>me</sup> de Barjolle ; veillez à ce que cet officier soit installé le plus convenablement possible, et faites en sorte qu'il n'emporte pas un trop mauvais souvenir de l'hospitalité un peu forcée que je lui donne.

Le premier mouvement de Florentine fut de rouvrir sa lettre et d'instruire son mari de cette contrariété inatten-

» J'ai de bonnes nouvelles d'Henrik ; tout y marche bien sous la direction du lieutenant-colonel Osmont, qui a mis Kertch à l'abri de tout désordre. »

### FAITS DIVERS.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, qui a déjà publié d'après l'*Invalide russe*, sur l'affaire du 18 juin, plusieurs rapports du prince Gortschakoff, nous apporte aujourd'hui une nouvelle relation détaillée de cette affaire émanant également du commandant en chef de l'armée russe en Crimée, et qui remplit tout un supplément extraordinaire de six colonnes. L'étendue de ce document où ne se trouve d'ailleurs aucun fait saillant qui n'ait été mentionné, contient les chiffres officiels des pertes essayées par les troupes dans ces terribles assauts. Le rapport s'exprime ainsi :

« Voici quelle a été notre perte pendant le bombardement et l'assaut des 5 et 6 (17 et 18) juin : tués, 2 officiers supérieurs et 781 hommes ; blessés, 4 officiers supérieurs, 43 officiers subalternes, et 3,132 hommes ; atteints de contusions, un général, 5 officiers supérieurs, 29 officiers subalternes et 815 hommes. De plus 2 généraux, 12 officiers supérieurs, 57 officiers subalternes et 879 hommes blessés et contusionnés légèrement n'ont pas quitté les rangs. »

— Une lettre écrite des hauteurs de Kamara, le 2 juillet, par un officier piémontais, contient les détails suivants : « C'est une belle chose que de voir l'armée française : toutes nos sympathies sont à ces soldats au visage bronzé et qui ont, pour la majeure partie, été exposés déjà au soleil d'Afrique, et aux zouaves, ces lions, suivant le dire des Russes eux-mêmes, qui occupent les tranchées et les parallèles. La cavalerie française est admirable, ainsi que la cavalerie anglaise. » — Havas.

— Le 6 juillet, vers le soir, la flotte anglaise devant Cronstadt a essayé la portée d'un canon qui avait été amarré d'une manière particulière, et pointé à 45 degrés dans une des chaloupes prises quelques jours auparavant.

La chaloupe avait été mouillée par le travers de la poupe du vaisseau amiral ; on tira trois ou quatre coups ; au premier tir, on surveilla avec beaucoup d'attention la chute du boulet dans l'eau, mais elle se fit si longtemps attendre qu'on n'y prenait plus garde, quand, quelques secondes après, des cris de surprise s'élevèrent à la vue d'une petite colonne d'écumine qui jaillissait en l'air à une distance de plus de 5,000 yards ou plus de trois milles : le projectile avait mis plus de 31 secondes à parcourir son trajet.

La chaloupe fut alors remorquée plus près de la côte, en face des nouvelles batteries en terre élevées auprès de la maison du gouverneur, et deux coups furent tirés pour s'assurer si on était à portée. Les deux boulets passèrent beaucoup au-dessus de la batterie, qui riposta aussitôt, sans succès, avec des mortiers qui n'atteignaient pas à la distance où était la chaloupe. Ce sont peut-être les premiers projectiles ennemis qui aient jamais atteint l'île de Cronstadt. (Constitutionnel)

— Le *Courrier du Havre* a reçu de Cherbourg de nouveaux détails sur la batterie flottante la *Dévastation*, dont nous avons déjà donné la description complète. Les deux dernières épreuves de cette véritable forteresse mobile ont été très-satisfaisantes ; sa

plus grande vitesse, à l'aide de la vapeur seule, a atteint 4 nœuds 5 dixièmes, et la vitesse moyenne de sa marche a été de 3 nœuds 8 dixièmes. Ce résultat est des plus satisfaisants, si l'on considère la construction spéciale de ce bâtiment, dont le fond est plat et l'avant arrondi, conditions tout-à-fait opposées à une marche rapide.

Il est presque incroyable qu'une si énorme masse, revêtue comme elle l'est d'une carapace de fer, et dont chaque pièce de canon pèse 4,666 kilogrammes, n'ait qu'un tirant d'eau de 2 m. 50 c. M. l'ingénieur Guieysse a réellement réussi à atteindre le but qu'il se proposait, et, ce qu'il y a de plus remarquable dans la *Dévastation*, c'est qu'elle obéit au gouvernail avec la plus grande facilité. On attend à Cherbourg une frégate à vapeur qui a dû partir de Toulon au commencement du mois, pour venir prendre à la remorque cette magnifique batterie flottante destinée à la mer Noire.

— Le 10 de ce mois, un ouragan, qui a laissé sur son passage les plus tristes marques de sa furie, a désolé plusieurs cantons du Doubs.

« Ce n'est qu'à une trombe, écrit-on de Maiche, que l'on peut attribuer la force d'aspiration, de compression et d'attraction qui, en dix minutes, a détruit maisons, forêts, boissons, démolit des murs, soulevé les terres et répandu avec violence une grêle énorme. C'est au-dessus de la source du Des-sombre que cette trombe paraît avoir pris naissance ; elle a parcouru une étendue de territoire assez grande ; partie des Maisonnottes, en atteignant Fluans et d'autres communes du canton de Pierre-Fontaine, elle est venue déverser sa furie sur des communes du canton du Russey et de Maiche ; elle paraît aussi avoir atteint deux communes du canton de Saint-Hippolyte, Fleurey et Valoreille. On cite les communes de Luhier, de Bonnétage, de Rosureux, de Battenas, de Mont-de-Vougney, comme étant les plus châtiées parmi celles qui se sont trouvées sur le passage à cette trombe. A Rosureux, une femme nommée Court a été tuée par les poutres arrachées de sa maison, et qui lui sont tombées sur la tête. A Varin, commune de Battenas, le sieur Renaud a eu l'épaule brisée par la chute d'un arbre.

» A Mont-de-Vougney, la maison du garde Péqui-gnot a été enlevée. Enfin, on ne finirait pas si on voulait détailler chaque accident arrivé par suite de ce désastre.

« Ce qu'il y a de singulier, c'est la manière dont les arbres sont coupés, brisés, tordus. Tantôt on les voit dépouillés de leurs branches et couchés sur le sol, tantôt les racines sont coupées net et divisées en parcelles, tantôt les plus gros sapins, hêtres, chênes, etc., sont tortus comme s'ils étaient destinés à faire des cordes : souvent le sol a été soulevé avec les racines, des roches ont été enlevées, les planches et les poutres des maisons sont perforées de petits trous ; partout enfin on reconnaît l'œuvre de l'électricité ; on dirait qu'il y a eu combinaison entre le calorique terrestre et le fluide électrique atmosphérique, et que ce dernier a attiré, absorbé le calorique terrestre ; on ne peut expliquer les soulèvements des terrains que par ce moyen. Il serait à désirer que des hommes spéciaux vinssent sur les lieux pour examiner ce phénomène si redoutable et qui rappelle celui de Monville. » (Constitutionnel.)

due ; mais elle réfléchit et toutes réflexions faites, elle s'abstint de ce *post-scriptum*.

— Dans la disposition d'esprit où se trouve Maxime, pensa-t-elle, une confiance de cette nature serait une insigne maladresse. Un homme, un militaire... sous mon toit... lui absent ! il y aurait de quoi faire tomber mon pauvre jaloux de fièvre en chaud mal. Gardons-lui cette poire d'angoisses pour son retour.

Comme elle réfléchissait ainsi, sa porte s'ouvrit, et M<sup>lle</sup> Téréson annonça M. le Maire de la ville de B...

C'était un noble vieillard, en culotte courte, décoré de la croix de Saint-Louis, la tête poudrée et d'un très-grand air, qui s'appelait le comte de Malestrac. Emigré en 92, il n'était rentré en France qu'en 1816. Seul, sans famille, il avait conçu une affection sincère pour M<sup>me</sup> de Barjolle, qui, de son côté, l'accueillait avec ses plus gracieux sourires ; et, comme Maxime voulait bien ne pas s'effaroucher des assiduités du vieux gentilhomme, il était devenu peu à peu l'intime de la maison.

— Ah ! c'est vous, cher comte ? s'écria la jeune femme. Venez ça, que je vous gronde fort.

— Grondez-moi tout le temps qu'il vous plaira ; je préfère le son de votre voix à la plus enivrante musique, répondit M. de Malestrac, qui, en matière d'ingénieuse galanterie, ne le cédait à personne.

— Votre conduite est celle d'un chevalier déloyal et félon.

— Ah ! Madame...

— Vous me savez seulé, et vous n'hésitez pas à transformer ma maison en une caserne ! Mais, mon cher adorateur, vous n'avez donc pas réfléchi que me voilà condamnée à un tête-à-tête de vingt-quatre heures avec un homme, avec un soldat !

— J'y ai parfaitement réfléchi, au contraire.

— J'admire votre ton placide et votre physionomie tranquille. Et quoi ! tous les serpents de la jalousie ne déchirent pas votre poitrine ?

— Madame, répliqua le vieil émigré, il est des femmes auxquelles un homme d'esprit ne fait pas l'honneur d'être jaloux ; il en est d'autres auxquelles un galant homme ne fait pas cette injure.

Cette phrase, prononcée avec un accent chevaleresque, fit pâlir M<sup>me</sup> de Barjolle, dont elle raviva les blessures secrètes.

(La suite au prochain numéro.)

### BOURSE DU 24 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 66 05.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92 75.

### BOURSE DU 25 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 66 10.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 93 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## A VENDRE ou à louer A ORLÉANS.

Vaste maison, nouvellement construite, ayant plusieurs corps de logis avec cours, hangars, magasins, caves, remises et jardins.

Cette propriété, d'une superficie de plus de 6,000 mètres, près de la Loire et du chemin de fer, convient à un établissement industriel ou religieux.

S'adresser : à ORLÉANS, rue du Faubourg-Bourgogne, n° 33;

A PARIS, au secrétariat des Messageries générales, 130, rue Saint-Honoré. (379)

Une Maison de commerce et de nouveautés, dans une ville près Saumur, désire un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

## ADJUDICATION

PUBLIQUE

## DE FOIN

POUR LA PLACE DE SAUMUR.

Le samedi 28 juillet 1855, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux), où le public sera admis à en prendre connaissance. (370)

## A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, occupée par M. Delouche, place Saint-Michel, vue sur le Quai. S'adresser à M. CHUDEAU père. (40)

## A LOUER PRÉSENTEMENT MAISON,

64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1856,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Royale, 16.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GALLÉ.

On pourra également traiter du FONDS DE MAGASIN, avec M<sup>me</sup> veuve BODINEAU, costumière. (347)

ADMINISTRATION  
ET RÉDACTION  
Rue de l'École de Médecine,  
81.

## L'APPEL

JOURNAL DE LA JEUNE LITTÉRATURE.

Avec cette épigraphe : **A Tous et par Tous.**

Ce journal a pour but essentiel de publier les œuvres des jeunes écrivains que leur position tient éloignés de Paris.

Tous les articles non insérés seront renvoyés aux auteurs avec des notes motivant le refus.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

PRIX D'ABONNEMENT  
POUR LES DÉPARTEMENTS  
un an 8 fr., six mois 4 fr.  
trois mois 2 fr.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE

DEUX MAISONS,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Aubelle, Situées à Saumur, rue Bodin,

L'une, occupée par M. Lucien Haard, avec remise, écurie, servitudes et jardin;

L'autre, occupée par MM. Blot et Goizet, menuisiers, et comprenant une cour, un jardin et de vastes magasins. (346)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>os</sup> 27 et 29,

Habité par M<sup>me</sup> Gerberon et M. Pasquier.

Produit annuel, susceptible d'augmentation, 1,400 francs.

Facilités pour les paiements du prix. S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, place de la Bilange. (339)

VINGT-QUATRE NUMÉROS PAR AN ET PLUS DE 400 ILLUSTRATIONS.

# LE JOURNAL DES ENFANTS

Dont la réapparition si brillante a fait une vive sensation dans le monde littéraire, est le seul recueil de ce genre qui paraisse **DEUX FOIS** par mois. Chaque livraison, de 32 pages grand in-8°, contient de 13 à 20 bois, cuivres, eaux-fortes, etc. Il publie *Nouvelles* — Contes historiques et fantastiques — Légendes — Traditions — Biographies — Voyages — Poésies — Causeries (*Modes d'enfants*). Dans chaque numéro s'ouvre en outre, sous le titre de *MUSEE DE L'ENFANCE*, une série de portraits et de scènes tantôt dramatiques, tantôt comiques, d'après les *maîtres*. Ses *COLLABORATEURS RÉELS* sont MM. **J. Janin, Th. Gautier, Méry, Emile Augier, Alphonse Karr, bibliophile Jacob, Pierre Dupont, Amedée Achard, Philibert Audebrand, Emile Deschamps, Léon Gozlan, Roger de Beauvoir, A de Chatillon, Desnoyers, Gustave Mathieu, Amedée Pichot, Gérard de Nerval, Alphonse Duchesne, A. Barras, Léon Guérin, Amedée Rolland, Frédéric de Sessane, Savinien Lapointe, Charles Schiller, E. Ortolan;** Mesdames **Desbordes-Valmore, Anaïs Ségalas, Camille Desrains, Camille Maupin**, etc., tous les noms illustres de la littérature contemporaine.

Le JOURNAL DES ENFANTS paraît régulièrement le 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et forme par an *deux magnifiques volumes* de 394 pages chacun, avec couverture spéciale. **Départements, 10 fr. par an** (étranger, surtaxe en sus). *On ne s'abonne pas pour moins d'un an.* Chez tous les libraires, au bureau des messageries et *directement* en adressant un mandat sur la poste à M. le Directeur du *Journal des Enfants* (affranchir) à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

ABONNEMENT  
POUR PARIS  
ET LES DÉPARTEMENTS.

1<sup>re</sup> Edition  
(Quotidienne.)

Un mois..... 3 fr.  
Trois mois..... 15  
Six mois..... 25  
Un an..... 48

2<sup>e</sup> Edition

(Semi-quotidienne.)

Mardi, Jeudi, Samedi.  
Un mois..... 5 fr.  
Trois mois..... 8  
Six mois..... 15  
Un an..... 28

3<sup>e</sup> Edition

(Hebdomadaire.)

Tous les Dimanches.  
Trois mois..... 6 fr.  
Six mois..... 10  
Un an..... 18

BABINET, membre de l'Institut.  
BERIGNY, secrétaire de la Société météorologique de France.  
BOULÉ (AUGUSTE), ingénieur des Ponts-et-Chaussées.  
BOUTIGNY, d'Evreux.  
Le docteur RENÉ BRIACE, traducteur des Œuvres de Paul d'Égine.  
CATALAN, docteur ès sciences, de la Société philomathique.  
DELESTRE (photographie).  
DESPRETZ, professeur à la Faculté des Sciences, membre de l'Institut.

MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE, CHIMIE. — GÉOLOGIE, MINÉRALOGIE, MÉTALLURGIE, MINES. — CHEMINS DE FER, MANUFACTURES, USINES. — ASTRONOMIE, GÉOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE, MÉTÉOROLOGIE, — AGRICULTURE. — ZOOLOGIE, BOTANIQUE. — MÉDECINE, PHYSIOLOGIE, HYGIÈNE. — MÉCANIQUE, ARCHITECTURE, — PONTS-ET-CHAUSSÉES, GÉNIE MILITAIRE, ARTILLERIE. — NAVIGATION, CONSTRUCTIONS NAVALES. — TÉLÉGRAPHIE, HÉLIOGRAPHIE, PHOTOGRAPHIE, — TECHNOLOGIE, TOPOGRAPHIE, GÉODÉSIE.

BIOGRAPHIE DES SAVANTS ET DES INVENTEURS.

COLLABORATEURS :

DOYERE, professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures.  
FAYE, recteur de l'Académie de Nancy, membre de l'Institut.  
F. GARAN DE BALZAN, ancien ingénieur des mines de Poulouen et de Hulgoat, à Saint-Maixent.  
GARAPON, fabricant.  
GENEST, professeur de mathématiques, ancien élève de l'École polytechnique.  
GERONO, professeur de mathématiques.  
HUET, licencié ès sciences.

HAUGUET, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, chargé du service hydraulique du département de la Seine-Inférieure.  
HULOT (ANATOLE), adjoint au graveur général de la Monnaie de Paris.  
JUETTE, membre de la Société météorologique de France.  
H. LEFEVRE, licencié ès sciences.  
CHARLES MARTINS, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier.  
MONTFERIER (de), auteur du *Dictionnaire des mathématiques*.

MAURICE, ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique.  
PERDONNET, administrateur des chemins de fer de l'Est, professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures.  
XAVIER RICHARD, médecin des hospices civils de France.  
ROGUET, professeur de mathématiques.  
SILBERMANN, membre des Sociétés météorologiques et philomathiques, conservateur du Musée du Conservatoire des Arts et Métiers.

FEUILLETON QUOTIDIEN :

Le feuilleton quotidien du journal la SCIENCE est consacré spécialement aux Biographies des Savants et des Inventeurs. Le premier numéro contient le premier chapitre de :

## LA VIE DE BENJAMIN FRANKLIN,

Écrite par lui-même et traduite par M. ALLYRE BUREAU, ancien élève de l'École polytechnique.

La Vie de Benjamin Franklin est reproduite dans les trois éditions : QUOTIDIENNE, — SEMI-QUOTIDIENNE, — et HEBDOMADAIRE.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE COQ-HÉRON, 5 — et en province, chez tous les Directeurs de Postes et des Messageries.

ABONNEMENT  
POUR PARIS  
ET LES DÉPARTEMENTS.

1<sup>re</sup> Edition  
(Quotidienne.)

Un mois..... 3 fr.  
Trois mois..... 15  
Six mois..... 25  
Un an..... 48

2<sup>e</sup> Edition

(Semi-quotidienne.)

Mardi, Jeudi, Samedi.  
Un mois..... 5 fr.  
Trois mois..... 8  
Six mois..... 15  
Un an..... 28

3<sup>e</sup> Edition

(Hebdomadaire.)

Tous les Dimanches.  
Trois mois..... 6 fr.  
Six mois..... 10  
Un an..... 18